



# INFOS PRATIQUES

## LA VACCINATION

La vaccination est le moyen le plus efficace de prévenir les maladies infectieuses, parfois mortelles et transmissibles à l'Homme.

La vaccination consiste à déclencher les défenses spécifiques de l'individu grâce à la fabrication d'anticorps, et d'éliminer les virus et les bactéries auxquels il peut être exposé.

Il est important de respecter les protocoles de vaccination afin d'éviter et d'anticiper le risque de contamination.

La vaccination est un acte médical qui doit être pratiquée par un vétérinaire.

### 1 - Les vaccinations en France :

**La GRIPPE :** La vaccination antigrippale est **obligatoire** pour tous les équidés participant à des rassemblements car elle est très contagieuse.

**La RHINOPNEUMONIE :** La vaccination est **vivement conseillée** pour les étalons et les poulinières. Elle est obligatoire pour certaines races du Stud-Book français. C'est la 1<sup>ère</sup> cause d'avortement, elle peut provoquer des troubles respiratoires, des symptômes nerveux (raideurs des membres, paralysie, ...).

**Le TETANOS :** Bien que non obligatoire, la vaccination antitétanique est **fortement recommandée**, les équidés étant particulièrement sensibles à cette affection. Il est dû à un bacille qui sécrète une toxine se fixant au niveau des nerfs. Il peut être fait tous les 3 ans mais le vaccin seul n'est souvent pas disponible.

**La RAGE :** La vaccination est **facultative**. Elle est due à un virus inoculé suite à une morsure par un animal contaminé et est mortelle à 100%.

### **A partir de quel âge doit-on vacciner un ânon ?**

- Les ânonnés issus d'ânesses vaccinées et ayant reçu du colostrum en quantité suffisante peuvent être vaccinés dès l'âge de 5 à 6 mois.

- Les ânonnés orphelins ou n'ayant pas reçu suffisamment de colostrum ou issus de poulinières non vaccinées peuvent être vaccinés dès l'âge de 3 à 4 mois, mais cela implique une injection supplémentaire lors du protocole.

**Rappel :** A la naissance de l'ânon, il faut lui faire :

**1 sérum antitétanique + 1 sérum trivalent.**

## 2 – Les Protocoles de vaccination :

<b>MALADIE</b>	<b>REGLEMENTATION</b>	<b>PROTOCOLE</b>
<b>GRIPPE EQUINE</b>	<b>Obligatoire</b> pour tout rassemblement	<b>Primo vaccination</b> : 2 injections à intervalle de 21 à 42 jours à partir de 6 mois. <b>1<sup>er</sup> rappel</b> entre 5 et 6 mois. <b>Rappel</b> annuel ensuite.
<b>RHINOPNEUMONIE</b>	<b>Vivement conseillée</b> , voire obligatoire pour la reproduction dans certaines races	<b>Primo vaccination</b> : 2 injections à 1 mois d'intervalle <b>1<sup>er</sup> rappel</b> 6 mois après <b>Rappel</b> annuel ensuite
<b>TETANOS</b>	<b>Vivement recommandée</b>	<b>Primo vaccination</b> : 2 injections à 1 mois d'intervalle ; dès l'âge d'1 mois si mère non vaccinée, 4 mois sinon. <b>1<sup>er</sup> rappel</b> 1an. <b>Rappels</b> ultérieurs tous les 3 ans ou lors de traumatisme suspect.
<b>RAGE</b>	<b>Facultative</b>	<b>Primo vaccination</b> : Ânon de – de 6 mois, 2 injections à 1 mois d'intervalle. Ânon de + de 6 mois et adulte : 1 injection. <b>Rappel</b> annuel ensuite

**Rappel** : les ânes **adultes jamais vaccinés ou non à jour dans leur calendrier** vaccinal doivent reprendre entièrement le protocole vaccinal.